



Le petit cahier de la CGT Éduc'action

Spécial 1er degré

Sommaire

- Édito p. 1
- Délai de carence p. 2
- Élection présidentielle p. 4
- EVS p. 5
- Stages de remise à niveau p. 6
- Rased p. 7

Illustrations :
Marc LE ROY

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :
Henri BARON, Luc BRIATTE,
Fabienne CHABERT,
François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,
Ana MACEDO, Jérôme SINOT

ÉDITO

IL FAUT UN COLLECTIF BUDGÉTAIRE !!!

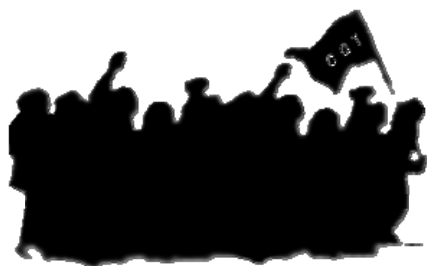
Le gouvernement Fillon a donc effectivement terminé la réalisation de son plan : la suppression, par étapes, de 80 000 postes de fonctionnaires dans l'Éducation Nationale. Dans le premier degré, cette année, l'addition se monte à 5 700 postes sur les 16 000 en tout. Le ministère a d'abord visé, une nouvelle fois, les postes à effectif zéro ; cela concerne nos collègues n'étant pas directement devant classe. On pense d'abord aux RASED, qui subissent une nouvelle saignée. Le démantèlement des postes s'accompagne d'une restriction drastique de l'accès à la formation. Personne ne peut plus nier désormais que le but cherché est la fin totale et définitive des réseaux.

D'autres postes, qu'on appelle surnuméraires, d'éducation prioritaire ou d'animation soutien, sont aussi victimes du massacre à la tronçonneuse. Ces postes contribuaient, comme ceux des RASED, à la prise en charge des élèves les plus fragiles. Rien de ce qui peut vraiment aider à combattre la difficulté scolaire n'est épargné !

Mais cela ne suffisait pas à faire le compte. Le président Sarkozy avait promis, en juin 2011, de *sanctuariser* l'école primaire. Autrement dit, le nombre de fermetures de classes ne devait pas excéder le nombre d'ouvertures. Patatras, au moins 25 % des postes supprimés sont des postes classes. Il n'y a pas de recette unique : ici ce sont plutôt les postes en école maternelle, notamment là où les "deux ans" sont encore scolarisés, là ce sont les postes hors éducation prioritaire, ou au contraire les postes en éducation prioritaire, là encore, ce sont les postes de remplaçants (congé de maladie, formation continue...) qui sont visés.

Rien dans ces mesures ne peut aller dans le sens de la réussite des enfants. Toutes les enquêtes de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective du Ministère de l'Éducation Nationale, avant qu'on les interdise, montraient que les enfants sont plus en réussite s'ils sont moins nombreux en classe. L'abandon de la prise en charge de la difficulté, scolaire ou autre, est patent. Les postes de remplaçants sont insuffisants, à tel point qu'après 2008 dans l'académie de Créteil, 2011 dans celle de Paris, l'inspecteur d'académie des Hauts-de-Seine vient à son tour de décider de recruter des vacataires pour remplacer les enseignants absents.

Soyons clairs, la seule solution, c'est un collectif budgétaire ! Et pour l'obtenir, quelque soit le résultat des prochaines élections, l'action syndicale sera indispensable. Dans ce cadre nous demanderons le rétablissement des postes perdus de Rased (ainsi que les postes d'aide et de soutien supprimés dans les ZEP) dès la rentrée 2012 et une priorité de retour pour les collègues touchés par les mesures de carte scolaire concernant ces postes.



DÉLAI DE CARENCE : NON À LA PUNITION DES MALADES !!!

La [circulaire du 24 février 2012](#), relative au **non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie** des agents publics civils et militaires, est donc parue.

Cette circulaire est une circulaire d'application de l'[article 105](#) de la [loi n°2011-1977](#) du 28 décembre 2011, de finances pour 2012 (pas de décret d'application nécessaire).

Le vote de cet article à l'Assemblée Nationale est un acte politique de démagogie anti-fonctionnaires...

Les « économies » attendues sont de l'ordre de 240 millions, soit 0,2% de la masse salariale, sans aucune réflexion sur le coût global de la mesure. C'est une amputation supplémentaire de pouvoir d'achat, alors que le gel du point d'indice et la hausse de la cotisation retraite fait déjà baisser les salaires.

Ce qui est en jeu ce n'est pas l'équité avec le privé. La grande majorité des salariés du privé ont des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Enfin, par le biais d'accords d'entreprises, c'est aussi le cas par exemple pour certains salariés du secteur privé de la santé.

En Alsace-Moselle, les salariés du privé n'ont aucun jour de carence, seuls les fonctionnaires en subiront un !

Cette circulaire s'applique désormais aux trois versants de la Fonction publique, aux non titulaires et aux ouvriers d'État.

À noter qu'il est interdit aux employeurs publics de déroger à l'application de la loi, par exemple par des délibérations particulières dans les collectivités locales. Les préfets veilleront à casser les délibérations considérées « illégales ».

Une disposition générale légale (loi de Finances article 15) annule une disposition législative antérieure, comme celle qui prévoit 3 mois de plein traitement pour maladie.

Ces 90 jours passeront à 89 s'il y a un jour de carence. Pour la CGT cela demande une véritable vérification juridique.

Pour les retenues la situation est exactement semblable aux retenues pour jour de grève. Seules les indemnités qui ne sont pas liées à

un service fait pendant le jour de carence ne subiront pas de ponction (heures supplémentaires du mois précédent,...).

La règle du 30ème du salaire brut sera appliquée pour la retenue pour tous les arrêts maladie contractés à compter du 1er janvier 2012.

Pour les femmes enceintes les congés pathologiques n'auront pas de jour de carence, qu'ils se situent avant ou après le congé de maternité.

Par contre en cas d'arrêt imposé par le médecin aux femmes enceintes en période d'épidémie par exemple (enseignantes,...), pour l'instant aucune exception n'est prévue.

De même dans le secteur de la Santé, il n'est aucunement pris en compte le fait qu'aller travailler quand on est malade peut avoir de graves conséquences. Avec les rémunérations collées au SMIC des aides-soignantes et des agents de service hospitalier, ou des personnels d'accueil par exemple, la tentation d'aller travailler alors qu'on devrait s'arrêter sera plus forte, avec les risques de contaminer les malades, les enfants des crèches, les résidents de maisons de retraite. Aucune réflexion sur l'articulation avec une politique de prévention n'a bien sûr été menée. Le coût pour la sécurité sociale en sera aggravé, pour de très faibles économies pour les employeurs publics.

Les impératifs de service public créent des situations où la règle du jour de carence est particulièrement complexe à appliquer : comment faire pour des pompiers qui travaillent 24 heures en continu : leur comptera-t-on 1/30ème ou 3/30ème de carence ?

Les organisations syndicales ont fortement contesté le fait que l'indemnité de résidence

soit sujette à retenue pour jour de carence, alors que c'est une indemnité statutaire destinée à compenser la cherté de la vie, qui ne disparaît pas quand on est malade.

Pour les mêmes raisons nous contestons les retenues de majorations et indexations outremer, qui compensent purement et simplement la cherté de la vie outremer.

Aucun élément précis n'est donné sur le coût réel de la mise en place du jour de carence par les gestionnaires.

La retenue pour jour de carence sera aussi un manque à gagner important pour la sécurité sociale puisque aucune retenue CSG, CRDS ne sera faite.

Entre les coûts de gestion et les coûts pour le système de santé, rien ne dit que cette mesure engendrera quelque économie que ce soit pour la collectivité.

La Fonction publique a construit une véritable usine à gaz pour appliquer envers et contre tout ce jour de carence. Elle cite les exceptions : congés longue durée et longue maladie, rechutes dans le cadre d'une affection de longue durée, reprises de 48 heures maximum,...

Établir un jour de carence ne rapporte rien aux employeurs, coûte cher en coût de gestion, fait prendre des risques pour la Santé publique, attaque encore le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui baisse de façon constante, et est une usine à gaz difficilement applicable par les gestionnaires.

Cette mesure est simplement l'expression de l'acharnement anti-fonctionnaires des parlementaires soutenant le gouvernement actuel.

Cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite.

Les employeurs pourraient être fortement tentés de vérifier les raisons médicales des arrêts. Les organisations syndicales ont particulièrement insisté sur l'impossibilité pour les employeurs de connaître aucun élément du dossier médical.

Une disposition prévoit le droit au remboursement des jours de carence si la maladie est transformée en longue maladie, ou en longue durée, par le comité médical. Nous ne sommes pas certains que ce droit du fonctionnaire deviendra dans tous les cas l'obligation de l'employeur, la circulaire faisant silence sur cette obligation. Les services gestionnaires doivent avoir l'obligation de s'organiser pour que ce ne soit pas l'agent qui ait à demander le remboursement de ce qui lui est dû.

Pour la retraite, aucune cotisation IRCANTEC ou de la retraite additionnelle ne sera prélevée, et donc aucun point acheté. C'est y compris une économie de la « part employeur » de ces cotisations retraite pour les employeurs publics.

Pour le régime de la Fonction, et le régime général, la période couverte par les jours de carence compte pour la retraite.



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

CHANGER DE POLITIQUE, CONQUÉRIR LA JUSTICE SOCIALE

Les salariés, retraités et privés d'emploi, comme l'ensemble des citoyens, femmes et hommes, sont appelés à participer à l'élection présidentielle les 22 avril et 6 mai prochains.

C'est un rendez-vous important pour l'expression démocratique. À ce titre, la CGT ne saurait être neutre, surtout au regard de la gravité de la situation.

Après des décennies de creusement des inégalités, la répartition des richesses doit désormais privilégier les revenus des salariés, des retraités, les minima sociaux et la protection sociale. Elle doit être réorientée vers l'efficacité économique et sociale.

La première des insécurités est bien sociale. Elle est aussi la conséquence de choix politiques.

Face à la mainmise des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie et sur les choix de société il faut combattre la spéculation, mettre en place des dispositifs pour financer des activités créatrices d'emploi, investir dans une véritable politique industrielle et développer les services publics prenant en compte l'impératif de développement humain durable.

Face aux pouvoirs des actionnaires devenus exorbitants, il faut donner plus de droits d'intervention aux salariés dans les entreprises et au-delà.

À tous les niveaux, entreprises grandes ou petites, territoires, filières d'activité, État et collectivités ... la démocratie sociale doit être une priorité.

La CGT réaffirme ses dix exigences pour sortir de la crise :

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (SMIC à 1700€)
- Contrôler les aides publiques aux entreprises
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- Stopper les suppressions d'emplois
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- Réformer la fiscalité en profondeur
- Créer un pôle financier public et

établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement productif

- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux
- Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

En aucun cas le projet de l'extrême droite ne peut ouvrir une perspective de sortie de la crise. La CGT renouvelle son opposition aux idées véhiculées par le Front National et banalisées par d'autres, qui cherche à exploiter les peurs et les désarrois sociaux pour s'enfermer dans une société en repli identitaire, liberticide, discriminatoire et raciste.

Le changement de politique pour conquérir la justice sociale, aider au « vivre ensemble » devient incontournable.

Au vu du bilan et des projets du Président de la République, sa réélection ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de lourds reculs sociaux.

Derrière ses discours sur la « moralisation du capitalisme » ou la « revalorisation du travail », l'essentiel de son action a consisté à favoriser les actionnaires et les plus riches.

Ses choix contribuent à faire payer la crise aux salariés qui n'en sont pas responsables.

Il a choisi de ne pas répondre aux grandes mobilisations nationales de 2009 pour "une autre répartition des richesses", préférant satisfaire les revendications patronales.

En 2010, c'est par le passage en force qu'il a imposé le recul de l'âge de départ en retraite aux millions de manifestants. Le système des retraites est fragilisé, les droits pour des millions de salariés en sont affectés.

Il a érigé le pouvoir personnel en méthode de gouvernement.

Le Président de la République est à l'origine d'un nouveau traité européen qui généralise l'austérité. C'est une nouvelle arme pour amplifier les attaques contre le code du travail, les droits et budgets sociaux, les droits des privés d'emploi, les retraites, les services publics...

Son programme pour demain rejoint les exigences du MEDEF. Ce serait plus d'austérité pour les salariés et les retraités,

l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, une culpabilisation éhontée des privés d'emploi, la stigmatisation des travailleurs migrants et immigrés, la mise en cause du rôle des organisations syndicales considérées comme obstacles à ses projets. La société française vivrait des clivages plus violents encore et s'enfoncerait encore plus dans la crise.

L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social.

Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer. Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale.

Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte leurs revendications en toutes circonstances.

Montreuil, le 13 mars 2012

Adoptée à l'unanimité par la Commission Exécutive Confédérale

EVS

L'ÉDUCATION NATIONALE CONDAMNÉE !

En Seine-Maritime, la cour d'appel vient de rendre son arrêt concernant les 34 EVS/AVS qui avaient déposé un recours devant le Conseil des Prud'hommes de Rouen en juin dernier. En effet, les personnels, alors encore en poste, avaient vu leur contrat requalifié en CDI la veille de leur fin de contrat.

L'employeur avait fait appel de la décision, mais sans signifier alors le licenciement des salariés, ce qui les avaient laissés dans une situation difficile durant toute la période des congés scolaires.

C'est une confirmation du jugement rendu le 29 juin 2011 et qui avait requalifié leur contrat en CDI, assortis cette fois-ci des indemnités de licenciement, ce qui porte pour chaque ex-salarié des indemnités de l'ordre de 10 000 euros soit un montant global de 340 000 euros à la charge de l'employeur.

Cela s'ajoute au jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes du 16 février 2012 pour 47 EVS/AVS qui ont aussi obtenu la requalification de leur contrat en CDI et les indemnités comprises entre 11 000 et 14 000 euros soit un montant global de 540 000 euros à la charge de l'employeur.

Pour la CGT Educ'action 76, cet arrêt confirme les manquements en terme de formation, l'accompagnement à l'emploi et de réinsertion de la part de l'Éducation Nationale vis-à-vis de ses salariés. Cela conforte aussi notre revendication de création d'emplois statutaires correspondant aux missions exercées par ces salariés, ce qui a été aussi soulevé par un récent rapport de la Cour des Comptes. Nous réaffirmons notre volonté d'une négociation immédiate avec le ministère concernant le retour à l'emploi des salariés qui le souhaitent et concernés par ce jugement.

De nouveaux dossiers vont être déposés devant le Conseil des Prud'hommes de Rouen dès avril.

François-Xavier DURAND

PREMIER DEGRÉ

STAGES DE REMISE À NIVEAU : L'IMPOSTURE...

Pour la quatrième année consécutive est reconduit, à l'intention des élèves en difficulté, le dispositif des stages de remise à niveau (SRAN). En se contentant de services publics minimum voire minimalistes, le gouvernement s'entête dans ce choix contesté jusque dans ses propres rangs puisque le coût de ces stages (payés en heures supplémentaires défiscalisées) aurait permis de créer des centaines de postes d'enseignants spécialisés alors qu'il a conduit, avec la mise en place de l'aide personnalisée, à la quasi-suppression des RASED au cours des trois dernières années de carte scolaire !

Avec ce dispositif, le gouvernement reconnaît implicitement que l'apprentissage en petit groupe est la meilleure manière d'aider les élèves en difficulté. Pourquoi ne le permet-il donc pas sur le temps de classe ? Pourquoi alors supprime-t-il par milliers les postes d'enseignants ? Pourquoi cherche-t-il à nuire à l'école maternelle alors qu'on sait qu'il faudrait fournir une aide individualisée dès la maternelle, en particulier aux élèves des milieux populaires ?

Ces stages de remise à niveau vont à l'encontre de l'intérêt des élèves. Plutôt que d'accepter l'échec et faire mine de le minimiser, il faut lutter contre ses causes. Cela nécessite des enseignants bien formés, l'augmentation et la pérennité des réseaux d'aide (RASED) et des établissements spécialisés, un nombre d'élèves par classe et des moyens adaptés aux besoins des enfants de l'école. La réussite de tous les élèves peut et doit être assurée pendant les heures de classe !

Là où ils ont lieu, ces stages se traduisent par un absentéisme fort des « élèves » et une inefficacité du dispositif. Ils stigmatisent les enfants en les renvoyant face à l'échec. Ils leurrent les parents d'élèves qui pensent que quelques heures suffiront à résoudre les difficultés de leur enfant. Ils trompent les enseignants qui inscrivent leurs élèves, et ceux qui se portent volontaires pour les encadrer, les détournant de nos légitimes revendications salariales, admettant de fait qu'ils ont trop de vacances (pourquoi ne nous imposerait-on pas ensuite, par exemple, les formations pendant les congés scolaires ou la réduction des vacances ?) et justifiant les suppressions massives de postes (combien d'heures de remplacement n'ont pas été effectuées cette année dans nos écoles, faute de personnels de remplacement titulaires en nombre suffisant ? combien de temps le Rased a-t-il pu consacrer aux élèves de CM1 et CM2 qui en avaient besoin ? combien de stages annulés ?)...

Comble de l'imposture, dans de nombreux départements, les SRAN sont proposés à partir des vacances de printemps 2012, aux élèves de CE1 : les "esprits malveillants" que nous sommes y verraient bien une séance de bachottage pour préparer les évaluations nationales de CE1...

En participant en tant qu'enseignant ou en inscrivant son enfant, on cautionne la politique de maltraitance des élèves et de destruction de l'école publique. **Avec la mise en place des nouveaux programmes, l'aide personnalisée, les évaluations nationales CE1 et CM2 et la réforme de la formation des maîtres, pour ne citer que ces aspects, le gouvernement utilise les stages de remise à niveau pour tromper les enseignants, les élèves et leurs parents sur ce qu'est et devrait être le Service public d'Éducation et porte une grave atteinte à l'école publique et aux possibilités d'ascension sociale que celle-ci devrait offrir.**

La CGT Educ'action appelle enseignants et parents à ne pas participer à cette mascarade des stages de remise à niveau mais à se mobiliser pour promouvoir une école publique ambitieuse, progressiste, résolument tournée vers l'avenir, pour la réussite de tous les élèves !

Henri BARON & Dante BASSINO

REVENONS AUX FONDAMENTAUX

Les suppressions de postes dans le premier degré, cette année, ont indéniablement pour victime principale l'édifice, déjà mal en point, des réseaux d'aide. Pourtant, nous aurions tort de croire que cette destruction, ne réponde qu'à des buts comptables. Derrière tout ce processus, il y a, comme pour toutes les suppressions de postes depuis des années, une volonté politique nette : changer la nature de l'éducation nationale, la réduire à une peau de chagrin.

La mise à mal des RASED se rattache à toute l'offensive menée depuis plus de dix ans par ce ministère après les précédents, visant à détacher l'institution École, les dirigeants de l'éducation nationale, ceux qui pensent son fonctionnement et votent son budget, de toute responsabilité en matière d'échec scolaire, et, pour cela, de fabriquer une "psychologisation" puis une "médicalisation" de cet échec.



Depuis que l'École que nous connaissons existe, elle est une machine à reproduire les inégalités. L'échec scolaire est un phénomène social, qui touche en premier lieu les enfants des milieux populaires. Ces enfants ne possèdent pas de gène de la difficulté scolaire, comme semblent le croire les promoteurs et les zéloteurs des évaluations TSA (troubles spécifiques de l'apprentissage). Mais ils n'ont pas les moyens culturels dont disposent d'autres élèves pour pallier les manques de École ou combattre ses défauts.

Depuis 1995, les statistiques officielles indiquent que l'École, en France, ne se contente plus de reproduire les inégalités sociales, mais les aggrave. C'est une réalité que les différents gouvernements et spécialement celui de Fillon ont décidé de

caler. Sous prétexte donc de s'intéresser à l'échec scolaire, ils en évacuent le sens et les raisons. Voilà pourquoi il vaut mieux un enseignant lambda essayant des recettes au cours de l'aide personnalisée que des collègues formés à la psychologie infantile.

Aussi avons-nous vécu un double mouvement depuis une ou deux décennies. Il a d'abord fallu brouiller les repères. Aujourd'hui, pour le commun des mortels, le RASED est le dernier rempart contre l'échec scolaire, les gens qui peuvent essayer quelque chose avec un élève quand le maître ne peut décidément plus l'aider à progresser. En réalité, le RASED n'est pas un dispositif visant à combattre la difficulté scolaire, mais la difficulté tout court. La difficulté en question peut être d'ordre psychologique, une difficulté à supporter l'école, des problèmes familiaux ; elle peut donc tout à fait concerner des élèves qui ne sont pas spécialement en échec dans leur rapport aux savoirs. Changer les missions des collègues des RASED, c'est diminuer leur efficacité, c'est nier leur spécificité. On les transforme en seuls vainqueurs possibles de l'échec scolaire ; et, comme ils ne peuvent gagner, car, au fond, ce n'est pas d'eux que relève cette question, on les décrédibilise au maximum et justifie à l'avance leur suppression totale. On les déménage d'abord des villes hors éducation prioritaire, après avoir persuadé le monde enseignant que leur rôle ne concerne pas la difficulté psychologique de tel ou tel élève, mais l'échec scolaire des élèves en difficulté, donc de milieux populaires. On les déménagera ensuite de ces derniers îlots où ils subsistent parce qu'ils n'auront pas fait la preuve de leur efficacité.

Le rôle de prévention des RASED passe aussi à la trappe. Avant que les autorités de l'éducation nationale n'élargissent à l'infini leur périmètre d'intervention, l'affectation

des RASED sur un groupe scolaire permettait à chacun de leurs membres de rencontrer, de côtoyer, d'observer l'ensemble des élèves de maternelle. La prévention consistait en un ensemble de démarches visant à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification. Elle s'exerçait à tout moment de la scolarité et était le fruit d'une collaboration entre les enseignants et les intervenants spécialisés du RASED.

Les collègues du RASED, notamment les maîtres G observaient toute une classe d'âge, les maîtres E observaient et intervenaient dans la classe et pouvaient concourir à la recherche d'un ajustement des conditions de l'apprentissage. La prévention n'était en aucun cas un dépistage ni une prédiction.

Aujourd'hui, la reprise en main par les IEN des RASED et la raréfaction des postes encore existants rend totalement impossible cette prévention. Les RASED sont bien moins nombreux qu'avant, et les réseaux complets (1 psychologue, 1 option E, 1 option G) se sont raréfiés. Ils ont trop d'élèves en charge pour pouvoir prévenir quoi que ce soit. En outre les IEN les marquent à la culotte et leur dictent des missions qui n'étaient pas les leurs : piloter ou faire passer les diverses évaluations pour les E et prédire le devenir

des élèves pour les autres afin de justifier le rejets de certains. De même, le lien avec les familles devient plus lâche, les psychologues et les maîtres G n'ont plus le temps matériel que de voir quelques parents d'élèves, tellement leur secteur d'activité s'est élargi.

Enfin, pour l'État et ses dirigeants, il est aussi nécessaire, dans l'entreprise de casse de l'éducation nationale, de former les nouveaux collègues spécialisés, les formater, de telle manière qu'ils acceptent le discours officiel et le véhiculent. Les rares qui ont encore droit à la formation sont nourris, abreuvés au sein des théories comportementalistes, qui permettent à la fois d'expliquer l'échec scolaire comme un mal individuel et de justifier l'apprentissage de la transcription de l'écrit en oral à la place de celui de la lecture (le fameux neurone de la lecture du très en cour neuropsychologue Stanislas Dehaene). En bannissant toute approche psychanalytique, on enterre les missions initiales et profondément utiles des RASED, et au final, on rejette l'échec scolaire sur les enfants, leur famille, et en dernier ressort, les trois derniers du RASED en zone prioritaire, c'est-à-dire les enseignants. Pas plus que les enfants ne sont prédisposés à être des délinquants, ils ne possèdent à l'avance aucun gène de l'échec scolaire.

La casse des réseaux d'aide est donc un processus long et bien entamé, dont la suppression des postes n'est qu'un aspect, fût-il celui qui, aujourd'hui, nous paraît essentiel. Il faut combattre ce processus, mais dans tous ses aspects, en obtenant non seulement le rétablissement des postes, mais aussi celui des missions du RASED, l'aide à la difficulté, quelle qu'elle soit.

Jean GRIMAL & Yvon GUESNIER



1^{er} degré
n° 14 - Mars 2012

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité.....

Tél..... E-mail

Établissement

Code postal Localité.....